



# RéCAPituLons

Compte rendu des Commissions Administratives Paritaires  
Locales de mobilité qui n'existent plus

AFFECTATIONS LOCALES  
au 1<sup>er</sup> septembre 2020  
**Catégories A - B - C**

**L**es CAP dites de « mobilité », comprenez « de mutations » ont été supprimées par la loi de Transformation de la Fonction Publique n° 2019-828 du 6 août 2019, publiée au JO du 7 août 2019, au plan national comme au plan local.

Les mouvements nationaux ont été publiés les 20 mai (catégorie C), 29 mai puis 23 juin (catégorie B) et 8 juin (puis 12 juin) pour les A.

Nous ne reviendrons pas sur le catastrophique mouvement B qui a contraint la Direction Générale (DG), sous la pression des élu·es nationaux, à revoir sa copie.

La DRFIP 44 s'était engagée à publier les mouvements locaux au plus tard le 17 juillet.

Engagement tenu avec la publication des 3 mouvements sur Ulysse 44 le 8 juillet.

Lors de la conférence téléphonique du 4 juin, la CGT avait porté de nombreuses exigences sur la forme et sur le fonds (Cf **compte rendu en ligne notre site internet**), pointant les difficultés prévisibles pour les élu·es d'exercer leur mandat (s'assurer du respect des règles et répondre aux questions des collègues).

## LES NOUVEAUTÉS 2020

Le millésime 2020 est caractérisé par :

- ▶ la généralisation des affectations nationales « **tout emploi** » dans une Direction.
- ▶ un mouvement effectué en 2 temps (« internes » déjà dans la Direction puis ensuite « externes » arrivant d'autres Directions)
- ▶ une déclinaison au **plan local de multiples priorités** (10 sur 12 critères

## PRÉSENCE DE LA CGT

Malgré la disparition des Cap de mutations, les élu·es CGT ont été autant sollicité·es que l'an dernier (permanences téléphoniques compte tenu du contexte, mails ...). Avec la même rigueur, mais sans document ou presque, les élu·es CGT ont néanmoins analysé ces mouvements de manière exhaustive et ont rendu compte aux collègues qui les avaient sollicité·es.

Préalablement, nous avons attiré l'attention de la Direction sur certaines situations très particulières.

d'affectation) dont la priorité accordée exceptionnellement cette année aux ALD pour rester dans leur service (sous réserve de vacance d'emploi)

- ▶ le recours à une nouvelle **application ALOA**.

- ▶ Les agent·es titulaires affecté·es à partir du 1<sup>er</sup> septembre seront **bloqué·es** deux ans sur leur poste (3 ans pour les 1<sup>ères</sup> affectations) sauf rapprochement familial (1 an).

## LES MOUVEMENTS 44 EN DONNÉES CHIFFRÉES

	A	B	C
Arrivées de l'extérieur (comparaison 2019)	7 (-27)	27 (-55)	18 (-8)
Départs à l'extérieur (comparaison 2019)	3 (-21)	26 (-48)	10 (-15)

Source : Ulysse national

Mouvement interne	A	B	C	C stagiaires (08/2020)
<b>Affectations prononcées</b>	<b>24</b>	<b>51</b>	<b>114</b>	<b>30</b>
▶ Dont postes « au choix »	3	0	0	/
▶ Dont priorités				
- handicap	0	1	0	0
- NRP	0	7	4	0
- suppressions de postes	1	0	0	/
- rapprochement familial	2	2	2	4
- régularisations ALD	12	13	93	/
▶ Dont sans priorité	6	28	15	23
▶ Dont affectations d'office	0	0	0	3

Mouvement externe	A	B	C	C stagiaires (08/2020)
<b>Affectations prononcées</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>/</b>
▶ Dont postes « au choix »	0	0	0	/
▶ Dont priorités				
- handicap	0	1	0	/
- rapprochement familial	2	1	1	/
▶ Dont sans priorité	1	13	16	/
▶ Dont réintégrations	1	0	0	/
▶ Dont affectation d'office	2	3	0	/

<b>Total affectations prononcées</b>	<b>30</b>	<b>69</b>	<b>131</b>	<b>30</b>
(Pour mémoire 1/9/2019)	14	87	35	52

## AUTRES DONNÉES

- ▶ ALD après mouvement des titulaires : 4 A (-15), 7 B (-22) et 8 C (-64)
- ▶ Détachements : 3 A (-9), 3 B (+1) et 1 C (=)
- ▶ Départs en retraite année 2020 : 2 A, 41 B et 25 C
- ▶ Postes vacants après mouvements : non communiqués (nous avons demandé la liste)
- ▶ Rappels des emplois supprimés au 1/1/2020 : - 1A+, -2A, -3B, -2géomètres et -9C

## ANALYSE CGT DES MOUVEMENTS

**La CGT avait alerté les agent-es sur les conséquences particulièrement dangereuses de la disparition des CAP.**

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater qu'une fois de plus, nous avons raison.

Concernant les règles de gestion, cela n'augure rien de bon si le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) se met en place conformément aux projets de la DG et des Directions locales.

Le mouvement est fortement marqué par les régularisations ALD sur poste (priorité utilisable uniquement cette année dans le cadre du changement des règles d'affectation) qui réduisent de manière drastique le nombre d'entrées dans le département.

Ce phénomène est amplifié par l'affectation en mai 2020 (décision unilatérale de la DG de modification des calendriers), hors mouvement traditionnel du 1<sup>er</sup> septembre, de 45 collègues B stagiaires.



Tableau de Support des Mutations au 1<sup>er</sup> janvier 2020, liste des agent-es dont l'emploi est supprimé et obligé-es de faire une fiche de vœux (à titre conservatoire), liste des départs en retraite en 2020 : Compte tenu de l'indigence des documents fournis nous n'avons aucune visibilité sur la situation globale du département et des services en terme de couverture (effectif disponible/effectif théorique).

## INTERVENTIONS CGT AUPRÈS DE LA DIRECTION

Même si la Direction considère que suite à la suppression des CAPL, elle n'a pas à nous fournir les mêmes documents que l'an dernier, les élu·es CGT considèrent avoir un droit de regard sur la situation de notre Direction, afin de mieux cerner les services en sous-effectifs, les choix de la Direction qui conditionnent la qualité de vie au travail et de pouvoir répondre aux interrogations des collègues.

Pour notre part, en fonction des sollicitations, nous avons demandé à la Direction de nous expliquer pourquoi tel ou tel collègue n'avait pas obtenu satisfaction et ce, pour chacun des vœux non satisfaits.

utile à en faire de même.

Enfin, nous avons demandé communication de la liste des emplois vacants par catégorie et par service, des taux de couverture (effectif disponible/effectif théorique) et de la liste des emplois gelés le cas échéant.

Nous avons aussi soulevé la question des collègues C stagiaires qui n'ont pas obtenu leur service d'affectation au titre de la priorité ALD et qui sont affecté·es ailleurs (sans qu'au cas particulier, la Direction ne se préoccupe du délai de séjour qu'elle a su leur opposer au moment de la rédaction des fiches de vœux ...).

La Cgt incite les collègues qui le jugeraient

**Le NRP ne se négocie pas,  
Il se combat**



### Vos élu·es Cgt

#### Catégorie A

Franck MAINGUY (02 51 12 81 87)  
François BARILLOT (02 51 12 81 88)

#### Catégorie B

Béatrice CHIRON-SAÏCH (02 40 20 74 38)  
Marielle ARTEAUD (02 51 12 84 97)  
François BAUDOUIN (02 51 12 80 31)  
Patrice MARTIN (02 51 12 81 85)

#### Catégorie C

Eléonore CORBISEZ (02 40 00 44 91)  
Christophe PAGNIER (02 40 00 44 20)  
Flore VIDEMANN (02 51 12 88 71)

#### Contactez la CGT

- ▶ CGT Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- ▶ Téléphone : 02 51 12 87 08
- ▶ Courriel : [cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr)
- ▶ Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>